

## **STB EVOLUTIF FCP**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

##### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2024 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 432121 dinars, un actif net de 409 161 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 6 918 dinars.

#### **Opinion**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2024 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2025

Le Commissaire aux comptes :

**P/ Consulting & Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

## BILAN

Au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>345 608</b>	<b>337 604</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<b>4-2</b>	84 623	86 478
b - Obligations et valeurs assimilées		260 985	251 126
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>86 483</b>	<b>83 554</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>4-3</b>	86 483	83 554
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>30</b>	<b>42</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>432 121</b>	<b>421 200</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-4</b>	<b>6 471</b>	<b>5 693</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-5</b>	<b>16 488</b>	<b>13 265</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 960</b>	<b>18 958</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-6</b>	<b>343 513</b>	<b>350 952</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>65 648</b>	<b>51 290</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		51 290	19 160
b - Sommes distribuables de l'exercice		14 357	32 131
<b>ACTIF NET</b>	<b>4-7</b>	<b>409 161</b>	<b>402 243</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>432 121</b>	<b>421 200</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien )

		<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>Notes</i>	<i>01/01/2024 au</i>	<i>01/01/2023 au</i>
		<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>22 881</b>	<b>30 217</b>
a- Dividendes		4 900	13 338
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 981	16 879
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>54</b>	<b>292</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 935</b>	<b>30 509</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>- 4 838</b>	<b>-4 617</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>18 097</b>	<b>25 891</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>-3 739</b>	<b>6 239</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 357</b>	<b>32 131</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>14 357</b>	<b>32 131</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 6 815	-1 158
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 191	-1 220
* Frais de négociation de titres		- 433	-526
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 918</b>	<b>29 227</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2024

(Unité : Dinar Tunisien )

	<i>Période du</i> <b>01/01/2024 au</b> <b>31/12/2024</b>	<i>Période du</i> <b>01/01/2023 au</b> <b>31/12/2023</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u></b>	<b><u>6918</u></b>	<b><u>29 227</u></b>
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	14 357	32 131
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-6 815	-1 158
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-191	-1 220
d - Frais de négociation de titres	-433	-526
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
a - Souscriptions	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
b - Rachats	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 918</b>	<b>29 227</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	402 243	373 016
b - En fin de l'exercice	402 243	402 243
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,674</b>	<b>105,853</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,72%</b>	<b>7,84%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
(En dinar Tunisien)

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2024, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2024, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### **3-6 : Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 345 608 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentielle
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>			<b>94 345</b>	<b>84 623</b>	<b>19,58%</b>	<b>-9 722</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</b>						
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 000	18 100	11 763	2,72%	-6 337
POULINA PGH	TN0005700018	1 000	9 100	8 563	1,98%	-537
SFBT	TN0001100254	1650	20 205	19 226	4,45%	-979
SOTUVER	TN0006560015	1279	15 249	16 233	3,76%	984
STB	TN0002600955	5 000	17 997	14 730	3,41%	-3 267
UNIMED	TN0007720014	2 000	13 694	14 108	3,26%	414
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>246 628</b>	<b>260 985</b>	<b>60,40%</b>	<b>14 357</b>
<b>Obligations</b>			<b>246 628</b>	<b>260 985</b>	<b>60,40%</b>	<b>14 357</b>
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	250	2 413	2 582	0,60%	169
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	252	2 394	2 577	0,60%	183
EMP NAT 2023 T2 AF	TNNI3UPDYO12	593	5 634	5 974	1,38%	341
EMP NAT 2023 T2 AV	TNHOFRXHSG72	500	4 751	5 039	1,17%	288
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 488	48,94%	11 488
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	38	0,01%	2
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 576	1,52%	174
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	150	15 000	16 027	3,71%	1 027
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	100	10 000	10 685	2,47%	685
<b>TOTAL</b>			<b>340 973</b>	<b>345 608</b>	<b>79,98%</b>	<b>4 635</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus nets</b>	<b>Plus (moins) values latentes</b>	<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>Plus (moins) values réalisées</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>326 918</b>	<b>13 294</b>	<b>-2 608</b>	<b>337 604</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>157 001</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169 501</b>	<b>0</b>
Emprunts d'Etat	10 000			10 000	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	80 001			80 001	
Actions et droits assimilés	67 000			79 500	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-142 946</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-155 446</b>	<b>-191</b>
Emprunts d'Etat	-813			-813	438
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	-83 168			-83 168	466
Actions et droits assimilés	-58 965			-71 465	-1 095
<b>Variation des +/- values potentielles latentes</b>	<b>0</b>	<b>764</b>	<b>-6 815</b>	<b>-6 051</b>	<b>0</b>
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat		764	-92	672	
Titres OPCVM			42	42	
Actions et droits assimilés			-6 765	-6 765	
<b>Variation intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>340 973</b>	<b>14 058</b>	<b>-9 423</b>	<b>345 608</b>	<b>-191</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 84 623 Dinars contre 86 478 Dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	94 345	89 477
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-9 722	-2 999
<b>Total</b>	<b>84 623</b>	<b>86 478</b>

#### 4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2024, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 86 483 dinars contre 83 554 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banque	69 625	83 554
Sommes à l'encaissement	16 858	0
<b>Total</b>	<b>86 483</b>	<b>83 554</b>

#### 4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste s'élève à 6 471 dinars contre 5 693 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	822	465
Commission réseau	5 246	4 842
Commission dépositaire	403	385
<b>Total</b>	<b>6 471</b>	<b>5 693</b>

#### 4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste s'élève à 16 488 dinars contre 13 265 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du commissaire aux comptes	12 151	9 151
Redevance CMF	68	67
Autres créditeurs divers	8	-214
Compte de régularisation passif (*)	4 261	4 261
<b>Total</b>	<b>16 488</b>	<b>13 265</b>

(\*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

#### 4-6 : Capital

Au 31 décembre 2024, le capital a atteint un niveau de 343 513 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 2 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2023. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-433	-526
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-9 722	-2 999
Variation d'estimation / obligations	299	391
Plus value/ actions et valeurs assimilées	3 419	0
Plus value/ obligations et valeurs assimilées	438	326
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-4 048	-1 545
+/- val/report actions	2 957	1 675
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-391	-225
+/- val/report OPCVM	42	0
Résultat non distrib. / exercice clos	-52 340	-49 436
Régul SND Rachat	0	0
<b>Total</b>	<b>343 513</b>	<b>350 952</b>

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2024, se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
<b>Capital en début d'exercice</b>	
Montant	350 952
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-6 815
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-191
Frais de négociation de titres	-433
Régularisation des sommes non distribuables	
<b>Capital en fin d'exercice</b>	
Montant	343 513
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

#### 4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2024, à 409 161 dinars, contre 402 243 dinars à la fin de l'année 2023 soit une augmentation de 1,72%.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital	343 513	350 952
Sommes distribuables	65 648	51 290
<b>Total</b>	<b>409 161</b>	<b>402 243</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2024, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 22 881 dinars contre 30 217 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes	4 900	13 338
Revenus des obligations et valeurs assimilées	17 981	16 879
<b>Total</b>	<b>22 881</b>	<b>30 217</b>

##### 5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2024, 54 dinars contre 292 au titre de l'exercice 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts sur compte courant	54	292
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>292</b>

### 5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2024, un montant de 4 838 dinars contre 4 617 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire (1)	4 032	3 848
Rémunération de réseau (2)	403	385
Rémunération du dépositaire (3)	403	385
<b>Total</b>	<b>4 838</b>	<b>4 617</b>

**(1) : Rémunération du gestionnaire :** La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

**(2) : Rémunération du dépositaire :** La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

**(3) : Rémunération du réseau :** La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

### 5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de - 6 239 dinars contre 3 480 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du comité charaïque	0	-9 942
Rémunération du commissaire aux comptes	2 670	3 330
Redevance CMF	403	385
Publicité & publications	603	0
Autres charges	63	-12
<b>Total</b>	<b>3 739</b>	<b>-6 239</b>

## Note 6- Autres Informations

### Données par part et ratios pertinents

Données par part	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	6,035	8,029	4,468	4,233	3,074
Charges de gestion des placements	-1,273	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,762</b>	<b>6,814</b>	<b>3,317</b>	<b>3,142</b>	<b>1,992</b>
Autres charges	-0,984	1,642	-0,916	-1,382	-1,111
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,793	-0,305	0,598	-1,104	8,978
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,050	-0,321	3,481	-1,450	-7,433
Frais de négociation de titres	-0,114	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,821</b>	<b>7,691</b>	<b>6,133</b>	<b>-1,066</b>	<b>2,262</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,958	-0,764	3,732	-2,826	1,381
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	2,343
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,674</b>	<b>105,853</b>	<b>98,162</b>	<b>92,029</b>	<b>93,095</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	405 702	387 629	361 363	351 735	353 914
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,19%	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%
Autres charges / actif net moyen	-0,92%	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,54%	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%